



Villemur-sur-Tarn

FICHE DE CANDIDATURE MARCHE DE NOEL VILLEMUR SUR TARN

NOM : PRENOM :
RAISON SOCIALE :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TELEPHONE : PORTABLE :
MAIL :
FACEBOOK :
SITE INTERNET :

Artisan créateur Association Revendeur

TYPE DE PRODUCTION :

Décoration, préciser : Bijoux Sculpture
 Fleurs culinaires, préciser :
 Vêtements, préciser : Maroquinerie
 Autres, préciser : Peintre

DESCRIPTION EN QUELQUES MOTS DE VOTRE PRODUCTION :

- Métrage du stand: 3 m soit :
 => pour créateurs et exposants 60€ le stand pour les 2 jours
 => pour les associations 30€ le stand pour les 2 jours

- électricité: oui non
 ampérage:.....

Observations:.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date:

Signature:

RAPPEL DES PIÈCES A FOURNIR :

Lors du dépôt de candidature

- ✓ Justificatif de votre statut professionnel de moins de 3 mois
- ✓ Assurance responsabilité civile professionnelle de moins de 3 mois
- ✓ Photos de pièces différentes et représentatives de ce qui sera exposé et vendu durant le marché de Noël
- ✓ Photos de l'ensemble de votre stand
- ✓ Règlement dûment signé et accepté

Après acceptation de votre candidature

- ✓ Règlement du stand en totalité, chèque à l'ordre du « Trésor Public ».

Dossier à transmettre :

Par courrier :

**MAIRIE
Place Charles Ourgaut
31340 VILLEMUR SUR TARN**

S'adresser à l'accueil de la mairie

Par Mail :

contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr

Par téléphone :

05 61 37 61 20

AU PLUS TARD LE 31/08/2017



Villemur-sur-Tarn

MARCHE DE NOEL VILLEMUR SUR TARN REGLEMENT 2017

Chaque exposant s'engage à présenter la production correspondante à son dossier de candidature.

Nous vous demandons de soigner tout particulièrement votre stand et votre décoration.

✓ Lieu

Le marché de Noël se déroulera sur deux sites : **La Tour de Défense et la salle de RDC des Greniers du Roy** (Lieux Historiques du village) à **VILLEMUR SUR TARN** (31-Haute Garonne).

✓ Durée

Samedi 16 Décembre 2017 de 10h00 à 19h00

Dimanche 17 Décembre 2017 de 10h00 à 18h00

✓ Horaires

Le Marché de Noël sera ouvert durant les 2 jours en journée continue.

✓ Fermeture du marché de Noël

Lors de la fermeture du marché le dimanche soir, votre stand ne devra être rangé et démonté **qu'à partir de 18h.**

✓ Stands et métrage

Un stand sera attribué à chaque exposant, dont le montant de la location est fixé comme suit:

- **3 m** par exposant soit un prix de
 - ⇒ **Pour les créateurs et exposants 60€** par stand pour les 2 jours
 - ⇒ **Pour les associations 30€** par stand pour les 2 jours

Ce montant sera à régler en totalité lors de la confirmation de votre inscription.

Attention:

Aucun matériel ne sera fourni par la Mairie. L'exposant devra amener tout le matériel nécessaire à son installation (table(s), grille(s), chaise(s) etc).

✓ Confirmation d'inscription

La Mairie vous confirmera votre participation par mail suite à l'étude des dossiers de candidature.

L'inscription ne sera définitive qu'à partir du moment où le candidat aura renvoyé le chèque du stand.

✓ Installation

Les exposants pourront installer leur stand à partir du **Samedi 16 Décembre 2017 à 7h**. Des membres de La Mairie seront là pour vous accueillir.

Retour du dossier de candidature à l'adresse:

**Mairie
Place Charles Ourgaut
31340 VILLEMUR SUR TARN**

En cas de désistement de votre part après le **15 octobre 2017**, le chèque sera encaissé et non remboursable (sauf cas de force majeure justifié).

✓ Date limite des inscriptions

Si vous désirez participer au marché de Noël, nous vous invitons à nous retourner le plus rapidement possible le dossier de candidature.

Les inscriptions prendront fin le **31/08/2017**.

ATTENTION: Les places sont limitées.

✓ Liste des pièces à fournir :

- Photos de pièces différentes et représentatives de ce qui sera exposé et vendu durant le Marché de Noël.
- Photos de l'ensemble de votre stand.

Envoi de préférence par mail en format JPEG ou par WeTransfer à l'adresse :

contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr

- Justificatifs de votre statut professionnel de moins de 3 mois
- Assurances
Une attestation de moins de 3 mois d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- Règlement dûment signé et accepté

- ✓ **Après sélection, si votre candidature est retenue :**
 - Participation financière à envoyer : **60€ pour les créateurs et exposants et 30€ pour les associations**
 - **Attention :** Aucun retour de dossier n'est prévu sauf demande de votre part et sous réserve de joindre à votre candidature, une enveloppe de taille suffisante timbrée au tarif en vigueur et libellée à votre adresse.

- ✓ **Déplacement, hébergement et restauration**
Les frais de déplacement (péages, carburant, etc.) seront à la charge de l'exposant.

L'hébergement, ci-joint liste des gîtes et hôtels, est également à la charge de l'exposant.

Divers

Bien que la Mairie soit assurée auprès d'un agent d'assurance agréé pour ce type de manifestation, celle-ci ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des vols, détériorations d'objets exposés, ou dégradations commis sur votre stand.

L'exposant reconnaît avoir pris connaissance du règlement ci-dessous et s'engage à le respecter.

Fait à :

Le :

Signature

(précédée de la mention « lu et approuvé »)